

DÉPARTEMENT
DE
L'ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT
DE
TOURNON



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU MAIRE

Arrêté n°AM-2023-933

**OBJET : MAINLEVÉE DES ARRÊTÉS DE MISE EN SÉCURITÉ GREVANT
L'IMMEUBLE AO164 SIS 1 RUE EUGÈNE MEYZONNIER**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L511-1 à L511-6 et L521-1 à L521-4 ;

VU l'article 7 du décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations ;

VU l'arrêté de mise en sécurité – Procédure urgente n° AM-2022-751 du 2 septembre 2022 grevant l'immeuble 1 rue Eugène Meyzonnier à Annonay ;

VU l'arrêté de mise en sécurité – Procédure ordinaire n° AM-2022-1153 du 3 décembre 2022 grevant l'immeuble 1 rue Eugène Meyzonnier à Annonay ;

VU le procès-verbal du 2 octobre 2023 par lequel Ardèche Habitat, en qualité de syndic de l'immeuble, a prononcé la réception sans réserve des travaux prescrits en application des arrêtés susvisés ;

CONSIDÉRANT la réalisation des derniers travaux prescrits dans lesdits arrêtés et mettant fin à tout péril sur le bâtiment, par consolidation de la structure de l'ouvrage ;

ARRETE

Article 1 :

La mainlevée de l'arrêté du 2 septembre 2022 prescrivant des travaux de mise en sécurité urgente sur l'immeuble cadastré AO164 sis 1 rue Eugène Meyzonnier à ANNONAY est prononcée.

Article 2 :

La mainlevée de l'arrêté du 3 décembre 2022 prescrivant des travaux de mise en sécurité ordinaire sur l'immeuble cadastré AO164 sis 1 rue Eugène Meyzonnier à ANNONAY est prononcée.

Article 3 :

L'interdiction d'utiliser, d'habiter ou d'accéder à l'immeuble est levée. Autorisation est donnée aux concessionnaires de remettre en fonction les installations et réseaux consignés : gaz, eau, électricité.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à :

ARDECHE HABITAT, 7 bis Rue de la Recluse, BP126 07001 Privas Cedex, en sa qualité de syndic de l'immeuble,

Mme Isabelle ROCHATAIN, 1400 chemin de Billoire, 07130 Touloud
M. Alexandre LUCAS, 1 rue Eugène Meyzonnier 07100 Annonay
M. Pierre NABETH, Abd Al Razak Al Sanhoury Al Manteqah Al Oula, Nasr City Cairo Governorate 11371 Egypte
MME Marie-Chantal BOYANGA dit NABETH, 28 Rue de Fontanes, 07100 Annonay, 1 boulevard lieutenant Maurice Knoblauch 42000 St Etienne
M. Jean-François MAESTRI 20 rue Adolphe Nuguet, 38120 Saint-Egrève
M. Christophe MARGIER, Domaine de l'ovalie, 37 Rue Léo Lagrange, 07100 Annonay
M. Mickael Philippe MAGNARD, 56 bis rue Lafayette 38790 Diemoz
M. Thierry Marie Charles PERVIER 103 Chemin du Maniguet – Le péage de Vizille - 38220 Vizille
M. Hervé GERY, bâtiment 4 rue des Trois Soleils, 07690 Villevoconce en leur qualité de copropriétaires de l'immeuble,

ENEDIS

GrDF

Régie eau potable d'Annonay Rhône Agglo
en leur qualité de concessionnaires de réseai

Article 4 :

Le présent arrêté sera communiqué :

- au Président d'Annonay Rhône Agglo au titre de la compétence habitat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux organismes payeurs des aides personnelles au logement.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 20 OCT. 2023

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous Préfecture le: 20/10/23 ID de télétransmission : 007-210700 00100-20230101-45454-A1	Notifié le :	Publié le :
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	-------------

SP